

SÉANCE D'INFORMATION DES MÉDIAS

Cadre stratégique pour les centres de données



**PROTÉGER
L'ONTARIO**

13 Août 2026

Ontario 

Résumé

Depuis des décennies, les centres de données constituent le pilier numérique discret de la vie quotidienne, servant de référentiel pour les renseignements et les services numériques nécessaires à l'envoi d'un courriel, à la réalisation de transactions financières, au stockage de photos ou à l'accès à un site Web.

Avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA), de l'apprentissage automatique et de l'informatique en nuage, l'Ontario connaît une croissance rapide dans l'aménagement des centres de données grâce à son réseau d'électricité propre et fiable, à ses vastes terrains, à son climat frais et à sa main-d'œuvre qualifiée.

Contexte

- Dans le cadre de la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en garantissant l'accès à l'énergie abordable pour les générations futures*, le gouvernement de la province s'est doté de nouveaux pouvoirs lui permettant de prendre la décision finale quant aux projets de grande envergure en matière de charge électrique qui sont autorisés à se connecter au réseau électrique de la province, notamment les centres de données.
- **Une mobilisation pangouvernementale est nécessaire pour prioriser les bons investissements.** Les possibilités devront être évaluées en fonction des considérations liées au réseau électrique et des considérations économiques stratégiques, notamment celles visant à favoriser le développement économique, à protéger la sécurité des données et la souveraineté numérique, à investir dans les collectivités et à susciter la confiance du public.

Le cadre stratégique pour les centres de données

- L'Ontario a l'occasion de saisir cette opportunité et de tirer parti de la construction de nouveaux centres de données, ainsi que des investissements communautaires qu'ils génèrent, pour créer une économie moderne axée sur l'innovation et dotée d'infrastructures de pointe.
- **Afin d'attirer les meilleurs investissements dans les centres de données qui stimulent la croissance économique, garantissent que les données des Canadiens restent au Canada et apportent des avantages significatifs et concrets aux communautés locales, l'Ontario propose un cadre stratégique pour les centres de données.**
- S'inscrivant dans notre plan visant à protéger l'Ontario et à bâtir l'économie la plus concurrentielle du G7, ce cadre stratégique constitue l'un des premiers piliers et un élément clé de la stratégie provinciale en matière d'IA, qui vise à tirer parti des opportunités économiques qu'offrira l'adoption de l'IA, notamment en générant 122 milliards de dollars de croissance économique et en créant plus de 17 000 nouveaux emplois chaque année.

Principes fondamentaux

Ce cadre stratégique s'appuie sur **trois principes fondamentaux** pour orienter les décisions relatives à l'approbation des raccordements des centres de données au réseau électrique :

- Les centres de données doivent investir massivement, tant sur le plan financier que non financier, en Ontario et dans les collectivités locales.
- Les centres de données paient l'entièreté des coûts d'électricité.
- L'Ontario n'offrira qu'un soutien non financier pour attirer des investissements dans les centres de données.

Consultez la diapositive suivante pour en savoir plus.

Vision et principes fondamentaux

VISION : Les centres de données constituent une infrastructure essentielle pour le présent et l'avenir de l'Ontario. L'Ontario sera un chef de file qui saura saisir cet essor comme une occasion d'accélérer la croissance économique grâce à d'importants investissements communautaires, selon des modalités qui privilégient les intérêts de l'Ontario. La priorité serait accordée aux projets qui génèrent des investissements importants et apportent des avantages concrets aux communautés d'accueil, tout en veillant à ce que les centres de données paient l'entièreté des coûts liés à l'extension du réseau. Ainsi, l'Ontario mettra sur la valeur plutôt que sur les incitations.

Pour concrétiser cette vision du centre de données, le *cadre stratégique pour les centres de données* repose sur les principes fondamentaux suivants :



1. Les centres de données doivent investir massivement, tant sur le plan financier que non financier, en Ontario et dans les collectivités locales

Le succès pour le gouvernement ressemble à ceci :

- Les centres de données réalisent d'importants investissements, tant financiers que non financiers, dans les communautés d'accueil, ce qui favorise le développement des infrastructures locales, la création d'emplois, la croissance économique future et les possibilités de formation dans de nombreux secteurs, tout en tirant parti des chaînes d'approvisionnement provinciales.
- Participation à la population active étayée par des données probantes qui quantifient le nombre d'emplois créés et le niveau des dépenses d'immobilisations.
- L'accès à des ressources informatiques supplémentaires pour les entreprises et les PME afin de contribuer à la croissance économique future, à la productivité, au PIB, etc.

Le succès pour les Ontariens pourrait ressembler à ceci :

- De nouvelles possibilités d'apprentissage pour les travailleurs en milieu de carrière qui ont besoin de se recycler.
- De nouvelles installations communautaires (p. ex., centre communautaire, parcs, routes locales) répondant aux priorités locales.
- Développements d'infrastructures essentielles (p. ex., routes, Internet haut débit, améliorations du réseau).
- Répercussions économiques indirectes (p. ex., augmentation de la demande en matière d'hébergement, de matières premières, etc.) pour soutenir le développement des centres de données, ainsi que l'augmentation des dépenses des ménages des travailleurs).



2. Les centres de données paient l'entièreté des coûts d'électricité

Le succès pour le gouvernement ressemble à ceci :

- Les centres de données paieraient l'entièreté de leurs coûts d'électricité et investiraient dans les améliorations nécessaires en matière de production et de transport d'électricité pour assurer la fiabilité du réseau.
- Les autres contribuables ne supportent pas les coûts liés à l'exploitation des centres de données situés dans leur région.
- Les centres de données n'entravent pas la croissance économique stratégique dans d'autres secteurs, comme celui de la fabrication.

Le succès pour les Ontariens pourrait ressembler à ceci :

- Les centres de données n'ont aucune répercussion sur les factures d'électricité des particuliers.
- D'autres secteurs prospèrent ensemble au développement des centres de données.



3. L'Ontario n'offrira qu'un soutien non financier pour attirer des investissements dans les centres de données

Les caractéristiques du succès :

- Tirer parti des avantages stratégiques existants de l'Ontario (p. ex., un réseau d'électricité propre et fiable, de vastes terrains, un climat frais et une main-d'œuvre qualifiée) ainsi que des mesures de soutien non financières potentielles visant à attirer les investissements dans les centres de données (p. ex., un service haut de gamme, la simplification des procédures d'obtention de permis).

Le succès pour les Ontariens pourrait ressembler à ceci :

- Les Ontariens de tous âges bénéficient d'un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation, aux services communautaires et à bien d'autres avantages, sans avoir à payer plus cher.

Version provisoire du cadre stratégique pour les centres de données

Le *cadre stratégique pour les centres de données* (« cadre stratégique ») est en cours d'élaboration afin d'établir une méthode fondée sur des données probantes, transparente et cohérente pour éclairer la décision du gouvernement de raccorder un centre de données réglementé* au réseau électrique. Ce cadre stratégique aidera à déterminer si certains projets de centres de données réglementés* sont conformes aux principes fondamentaux et comporte deux volets principaux :

Évaluation des priorités stratégiques

- Évaluation de la mesure dans laquelle la proposition de centre de données peut contribuer à trois piliers stratégiques, particulièrement lorsque des projets se disputent une capacité électrique limitée ou lorsque des priorités provinciales plus larges doivent être prises en considération.
- Évaluation de la pertinence pour l'Ontario d'utiliser les mesures de soutien non financières disponibles (p. ex. un service haut de gamme, et la simplification des procédures d'obtention de permis) afin de soutenir certains projets approuvés.

Évaluation des répercussions sur le réseau

- Évaluation de la faisabilité du raccordement, des répercussions sur le réseau et du recouvrement intégral des coûts, y compris les plans du promoteur concernant la production sur place (p. ex., « Produire sa propre électricité »), les renforcements potentiels et les engagements en matière de recouvrement des coûts.

Autres initiatives en matière d'électricité à l'étude, en dehors du cadre stratégique

- Exiger des centres de données qu'ils paient l'entièreté des coûts d'électricité en limitant l'admissibilité à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) et/ou en établissant un tarif d'électricité spécifique en courant continu.

*Centres de données qui respectent les seuils qui seront fixés dans un futur règlement pris en vertu de la *Loi sur l'électricité*. Ces centres de données devraient obtenir les autorisations nécessaires pour se raccorder au réseau.

Version provisoire des piliers pour l'évaluation des priorités stratégiques

Le cadre stratégique comprendra une évaluation des priorités stratégiques visant à analyser le développement économique et les enjeux stratégiques liés aux centres de données. L'évaluation porte sur les piliers suivants :

Pilier 1 : Promouvoir le développement économique

Permet d'évaluer si les projets génèrent des retombées durables et de grande valeur pour l'économie de l'Ontario. Les centres de données devraient :

- Créer des emplois de haute qualité.
- Générer des investissements importants et de nouvelles recettes fiscales pour la province et les municipalités.
- Soutenir les chaînes d'approvisionnement locales de l'Ontario et du Canada, ainsi que la participation des fournisseurs locaux lorsque cela est possible.
- Aider les entreprises de l'Ontario à être plus productives et novatrices, notamment grâce à la puissance de calcul¹ offerte aux PME ontariennes.

Pilier 2 : Protéger la sécurité des données et la souveraineté numérique

Permet d'évaluer si les projets peuvent renforcer le contrôle de l'Ontario ou du Canada sur les données hautement sensibles et essentielles, ainsi que sur les infrastructures numériques essentielles. Les centres de données devraient :

- Assurer leur conformité aux politiques en matière de souveraineté numérique afin de protéger la propriété intellectuelle et les systèmes essentiels.
- Préserver et faire progresser les objectifs de l'Ontario en matière de sécurité et de cybersécurité, ainsi que la protection des renseignements personnels.
- Il est préférable que l'entreprise soit détenue et exploitée par des Canadiens.
- Être conformes à la planification fédérale en matière de souveraineté numérique et de résidence des données.

Pilier 3 : Investir dans les collectivités et susciter la confiance du public

Permet d'évaluer si les projets investissent dans les communautés d'accueil et peuvent gagner la confiance du public. Les centres de données devraient :

- Fournir des investissements et des avantages significatifs et significatifs aux communautés locales.
- Assurer la participation de la main-d'œuvre locale, la formation, l'apprentissage et les parcours professionnels.
- Rechercher l'appui de la population locale et gagner la mobilisation.
- Réduire au minimum les répercussions sur la capacité technique et financière³ des communautés d'accueil et de leurs services publics.
- Réduire au minimum les répercussions sur l'environnement, par exemple grâce à des technologies modernes utilisées dans les centres de données, comme le refroidissement en circuit fermé afin de limiter la consommation d'eau.⁴

¹ Le terme « calcul » désigne la puissance de traitement et les ressources techniques nécessaires pour effectuer l'entraînement ou l'inférence (utilisation) de l'IA.

² L'Ontario a adressé une lettre au ministre fédéral de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique afin d'encourager le gouvernement fédéral à accorder la priorité à la souveraineté numérique pour protéger l'Ontario, compte tenu des risques et des restrictions imposés par des gouvernements étrangers à l'égard de l'information et des technologies de l'information de la province, et à renforcer la protection des données des consommateurs et de la vie privée dans l'environnement numérique.

³ La capacité technique et financière des communautés d'accueil désigne notamment, (1) la capacité du personnel compétent, ainsi que le temps dont il dispose, pour évaluer la conformité d'une proposition aux règlements de zonage et aux normes de construction applicables, ainsi que ses répercussions financières sur la communauté, et (2) leur capacité financière de construire des routes et d'agrandir les réseaux d'aqueduc et d'égouts qui seraient nécessaires à la proposition.

⁴ Les répercussions environnementales peuvent notamment comprendre le bruit (provenant des ventilateurs de refroidissement et des génératrices de secours), l'utilisation d'eau et la contamination potentielle, la chaleur, les émissions et la pollution atmosphérique liées à la consommation d'énergie (y compris celle des génératrices de secours), ainsi que les déchets électroniques.

Mise en œuvre du *cadre stratégique pour les centres de données* de l'Ontario

Afin de garantir une approche globale dans l'élaboration du *cadre stratégique pour les centres de données*, le gouvernement sollicite les commentaires du public par l'intermédiaire du Registre environnemental de l'Ontario (REO) et du Registre ontarien de la réglementation dans le cadre d'une période de consultation publique de 30 jours débutant le 13 août 2026.

Les commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation permettront d'affiner la version provisoire de cadre proposé avant que le gouvernement de l'Ontario ne publie la version finale du *cadre stratégique pour les centres de données*, qui viendra appuyer la future stratégie industrielle en matière d'IA, prévue pour cet automne. Cette stratégie jettera les bases nécessaires pour attirer les investissements, soutenir les travailleurs, protéger la propriété intellectuelle et construire des infrastructures essentielles.

Composants de publication

Piliers pour l'évaluation des priorités stratégiques

- Se concentre sur le développement économique et les enjeux stratégiques liés aux centres de données.

Catégorie tarifaire distincte pour les centres de données

- Veille à ce que les centres de données paient l'entièreté des coûts d'électricité, faisant ainsi progresser le principe fondamental de protection des contribuables contre l'augmentation des factures.

Annexe

Construire l'infrastructure des centres de données de nouvelle génération

- Le réseau d'électricité propre et fiable de l'Ontario constitue un avantage concurrentiel majeur pour attirer les centres de données, ce qui permet à la province d'utiliser des incitatifs non financiers (c'est-à-dire un service haut de gamme et la simplification des procédures d'obtention de permis) plutôt qu'un soutien financier direct.
- L'Ontario veillera à ce que la prochaine génération de centres de données utilise des technologies de pointe afin de réduire leur impact sur l'environnement et les communautés, notamment :
 - **Refroidissement en circuit fermé et sans eau** : Au lieu de consommer en continu de l'eau douce, les fluides de refroidissement sont recyclés dans le réseau. Les systèmes plus récents peuvent utiliser l'air extérieur ou des refroidisseurs à sec pour évacuer la chaleur, ce qui permet de réduire l'utilisation d'eau à un niveau inférieur à celui d'un terrain de golf.
 - **Refroidissement par liquide directement sur la puce** : Une plaque de refroidissement est placée directement sur les composants générant beaucoup de chaleur, comme les processeurs et les cartes graphiques, et évacue la chaleur des puces de traitement. L'utilisation de cette technologie permet d'installer des équipements plus puissants et d'atteindre une densité de calcul plus élevée.
 - **Techniques de réduction du bruit** : Les nouvelles installations peuvent recourir à des appareils de climatisation moins bruyants, à des enceintes acoustiques et à une mise en place judicieuse des équipements mécaniques afin de réduire la pollution sonore.
 - **Récupération de la chaleur résiduelle** : La chaleur excessive peut être récupérée et utilisée pour chauffer les bâtiments voisins, réduisant ainsi les émissions et augmentant l'efficacité.